

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

29 août 2013

ASA 26/003/2013

Laos. Les autorités doivent garantir le retour de Sombath Somphone

À l'approche de la Journée internationale des personnes disparues, le 30 août, Amnesty International appelle une nouvelle fois les autorités du Laos à faire le nécessaire pour garantir le retour de Sombath Somphone en toute sécurité. L'organisation de défense des droits humains engage également les autres pays à en faire davantage pour exiger que ce dirigeant de la société civile, victime d'une disparition forcée, soit retrouvé et ramené sain et sauf à sa famille.

Sa disparition est examinée en détail dans le rapport d'Amnesty International intitulé *Caught on Camera*. Il a été enlevé dans la soirée du 15 décembre 2012 en présence de membres des forces de sécurité devant un poste de police de la capitale laotienne, Vientiane, et personne n'a eu de ses nouvelles depuis lors. Sa disparition a été enregistrée par une caméra de vidéosurveillance. Lorsque les séquences ont été montrées à sa famille, celle-ci a pu les filmer à partir de l'écran. L'implication probable des autorités laotiennes dans sa disparition est aggravée par le fait que la police n'a mené aucune enquête sérieuse sur l'affaire, qu'elle tenterait ainsi d'étouffer. Les autorités ont rejeté les offres d'assistance venues de l'extérieur, notamment pour analyser les images originales du système de vidéosurveillance.

Amnesty International a émis une série de recommandations visant à garantir le retour de Sombath Somphone sain et sauf. Cependant, plus de deux mois après la publication du rapport de l'organisation sur son cas, il semble qu'aucune avancée n'a eu lieu en vue d'une résolution positive.

Tout en appelant les autorités laotiennes à retrouver Sombath Somphone et à le ramener à ses proches, Amnesty International réitère la recommandation qu'elle leur a faite de mettre en place une nouvelle commission indépendante pour mener une enquête impartiale sur sa disparition forcée. Cette commission devra demander une assistance technique externe pour ses investigations et fournir des informations détaillées sur la progression de celles-ci à la famille de Sombath Somphone.

La disparition de Sombath Somphone a attiré l'attention internationale sur la situation inquiétante de la liberté d'expression et des droits qui y sont liés au Laos. Elle a en outre soulevé des questions quant au succès des efforts des autres pays en vue d'inciter les autorités laotiennes à respecter et protéger les droits humains. Le Laos reçoit chaque année des centaines de millions de dollars d'aide au développement. La situation des droits humains dans ce pays sera examinée lors de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2014, tandis que le gouvernement laotien tente d'obtenir un siège au sein de ce Conseil à partir de 2016-2018.

Amnesty International prie de nouveau les autres pays – notamment l'Australie, les États membres de l'Union européenne (UE), le Japon et les États-Unis – à tirer parti de leur influence et à continuer de demander publiquement le retour de Sombath Somphone sain et sauf. Ils doivent exiger que le gouvernement laotien réponde aux nombreuses questions en suspens autour de sa disparition, qu'il explique pourquoi l'enquête n'a pas été menée comme il se doit et qu'il crée une nouvelle commission pour enquêter sur cette affaire. Si les autorités laotiennes ne traitent pas ces questions et ne veillent pas à ce qu'une enquête soit menée en bonne et due forme, les autres pays doivent étudier la possibilité de lancer leurs propres investigations sur la disparition de Sombath Somphone et les personnes soupçonnées d'en être responsables, et tenter de traduire celles-ci en

justice devant leurs propres instances nationales.

Par ailleurs, Amnesty International demande à la Commission intergouvernementale des droits humains de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) d'enquêter sur la disparition de Sombath Somphone et de tenter de coordonner un soutien d'experts à l'enquête menée, le cas échéant, par les autorités laotiennes. L'apparent manque de détermination de cet organe régional de protection des droits à prendre des mesures à la suite de la disparition d'un dirigeant de la société civile connu mondialement dans un État membre de l'ANASE suscite de nouvelles interrogations quant à sa crédibilité, d'autant plus que le Laos doit présider l'ANASE en 2015.

Tant que Sombath Somphone ne sera pas revenu sain et sauf parmi les siens, son cas ne sera pas oublié, les appels en faveur de son retour persisteront et la réputation du gouvernement laotien continuera d'être ternie.

Note :

Pour plus de détails, voir les documents suivants :

Laos: Caught on Camera: The Enforced Disappearance of Sombath Somphone, rapport d'Amnesty International, 13 juin 2013.

« Le Laos doit garantir le retour d'un dirigeant de la société civile victime de disparition », communiqué de presse d'Amnesty International, 13 juin 2013.

« On est sans nouvelles d'un Laotien enlevé. Sombath Somphone », Action urgente d'Amnesty International, 18 janvier 2013.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, envoyez un message à :

Rupert Abbott, chercheur sur le Cambodge, le Laos et le Viêt-Nam au sein d'Amnesty International :
tél. : +855 017 500 778 (Cambodge) ; courriel : rupert.abbott@amnesty.org

FIN

Document public
